CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E106534** **VALABLE JUSQU'AU** **28/09/2025**

ÉDITÉ LE **02/07/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2009
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 12/04/2016
Capital : 120 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC THIONVILLE TI 2009B340

Siret : **517 911 962** **00036**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 038774-1
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 157160150Z001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 157160150Z001
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : **SARL NAGELSCHMIT**

11 RUE DE MALLING
57970 KOENIGSMACKER

Téléphone : 03 82 58 22 40 **Fax :**
Portable : 06 74 97 94 40

Site Internet :
E-mail : laurent.nagelschmit@orange.fr

Responsabilité légale :
NAGELSCHMIT LAURENT GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	20/06/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/06/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	20/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE METZ
1 RUE PIERRE SIMON DE LAPLACE
57070 METZ

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.